République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-15DCC250626-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 25 juin 2026	N° 15dcc250626

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 25 juin 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, JESTIN Claudine, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés :
ABARNOU Mickaël donne pouvoir à Martial CLAVIER, KERANDEL Hélène donne pouvoir à Loïc FOLL, L'HOSTIS Nolwen donne pouvoir à Hélène TONARD, HELIES Karine donne pouvoir à Patrice BOUCHER, JAUD Christiane donne pouvoir à Christelle LE GALL, LAOT Cédric donne pouvoir à Olivier LE FUR

Désignation des membres du Comité de programmation LEADER du Pays de Brest

Le programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) permet de faire émerger et de soutenir financièrement des projets de développement local sur les territoires ruraux.

Une enveloppe de 1 964 002 € a été attribuée au Pays de Brest, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne, pour accompagner des actions répondant à notre stratégie LEADER sur la période 2023-2027.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été ainsi habilité, par le comité régional de sélection, à porter un programme LEADER en tant que GAL (Groupe d'Action Local).

Un Comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés, sera mis en place afin de :

- Avoir l'initiative des propositions de sélection des projets sous la forme d'un avis d'opportunité ;
- Elaborer des critères de sélection transparents (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-15DCC250626-DE

- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre du programme LEADER et statuer sur chacun des projets (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.

Il est proposé la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays des abers au Comité de programmation LEADER du Pays de Brest : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Si le titulaire ou le suppléant désigné ne pouvait respecter son engagement auprès du Comité de programmation du Pays de Brest, la Communauté de communes du Pays des abers informera le Comité de programmation du nom de son nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de désigner David KERLAN, titulaire, et Gwendal LE COQ, suppléant, comme représentants de la CCPA au Comité de programmation LEADER du Pays de Brest.

Fait et délibéré à Plabennec
le 30 juin 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES
29860 PLABENNEC
du Pays des ABERS